

ARRETE DE CIRCULATION TEMPORAIRE RUE DE LA GRAVIERE

N° 2026-08PM

Le Maire de la Commune de Saint Geours de Marenne,

- **Vu** les articles L.2211.1 et L. 2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code de la Route,
- **Vu** la demande de l'entreprise AQUITAINE RESEAUX, en charge des travaux de raccordement électrique souterrain pour le compte d'ENEDIS, rue de la Gravière, hors agglomération sur la commune de SAINT GEOURS DE MAREMNE,
- **Vu** la permission de voirie de MACS N° 2025-T-SGM-3551, en date du 16/12/2025,
- **Considérant** qu'il convient pour cette exécution de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires à la circulation sur les voies de ladite commune,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise AQUITAINE RESEAUX est autorisée à effectuer les travaux de raccordement électrique souterrain pour le compte d'ENEDIS, rue de la Gravière, hors agglomération, sur la commune de SAINT GEOURS DE MAREMNE, du 28/01/2026 au 01/03/2026 inclus.

ARTICLE 2 : Les deux sens de circulation sont concernés, avec un empiètement sur la chaussée et un maintien de largeur de voie de 3 mètres durant les travaux ainsi qu'une interdiction de stationner et dépasser pour les véhicules légers et les poids lourds.

ARTICLE 3 : L'entreprise AQUITAINE RESEAUX est chargée d'informer les usagers et de mettre en place la signalétique adaptée.
La fourniture et la mise en place des dispositifs nécessaires à la signalisation, seront assurées par l'entreprise AQUITAINE RESEAUX.

ARTICLE 4 : Les prescriptions du présent arrêté seront rappelées sur les lieux par la mise en place de panneaux réglementaires par l'entreprise AQUITAINE RESEAUX.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise, pour exécution, à :

- M. le Commandant de la Brigade Locale de Gendarmerie de Saint Vincent de Tyrosse,
- M. le Responsable des Services Techniques,
- M. le Responsable de la Police Municipale,
- Service voirie de MACS
- AQUITAINE RESEAUX, 283 rue de Pelletet, 40370 Rion des Landes,

Fait à Saint Geours de Marenne, le 21 janvier 2026

**Le Maire,
Mathieu DIRIBERRY,**

